

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 5 décembre 2024  
Convocation du : 28 novembre 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Bernard HAESBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Dominique BAILLEUL

DE24.182

**PETITE ENFANCE**  
**CRÈCHE MUNICIPALE / TAUX D'ENCADREMENT**  
**CRÉATION DE DEUX PLACES SUPPLÉMENTAIRES A LA CRÈCHE**  
**JANINE FOLENS**

*Autorisation - Approbation*



Dans un contexte cadré par la réglementation en vigueur, les EAJE (Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) doivent se positionner sur le taux d'encadrement choisi, à savoir :

- ✓ soit 1 professionnelle pour 5 enfants non marcheurs et 1 professionnelle pour 8 enfants marcheurs,
- ✓ soit 1 professionnelle pour 6 enfants quelles que soient leurs capacités.

Dès lors, dans un souci d'efficience, après analyse croisée des besoins des familles, des équipes en place et de l'organisation de la structure, tout autant que des locaux dont nous disposons, sont proposés les taux d'encadrement suivants :

- ✓ 1 professionnelle pour 5 enfants non marcheurs dans la section des bébés,
- ✓ 1 professionnelle pour 6 enfants en cours d'acquisition de l'autonomie motrice dans la section des moyens,
- ✓ 1 professionnelle pour 8 enfants marcheurs dans la section des grands

	Section des Bébés	Section des Moyens	Section des Grands
Taux d'encadrement actuel	1 pour 5	1 pour 6	1 pour 8
Nombre d'agents par demi-journée	3	3	3
Agrément actuel (nb d'enfants)	15	20	20
<b>Taux d'encadrement proposé</b>	<b>1 pour 5</b>	<b>1 pour 6</b>	<b>1 pour 8</b>
<b>Agrément proposé (nb d'enfants)</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>24</b>

Au delà de la confirmation des taux d'encadrement, il est proposé de modifier la capacité d'accueil par secteur, pour bénéficier de deux places supplémentaires, à hauteur de 57 places au total pour la structure. Ainsi :

- ✓ Le secteur des bébés est maintenu à 15 places,
- ✓ Le secteur des moyens est amené à 18 places au lieu de 20,
- ✓ Le secteur des grands est porté à 24 au lieu de 20.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les taux d'encadrement proposés et la création de deux places supplémentaires pour la crèche Janine FOLENS.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Dominique BAILLEUL**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



**Jean-Michel MONPAYS**